



Collectif Action Palestine  
Crêtets 20  
2300 La Chaux-de-Fonds  
[info@palestine-neuchatel.ch](mailto:info@palestine-neuchatel.ch)

La Chaux-de-Fonds, le 22.11.2021

## **Six ONG palestiniennes désignées comme "groupes terroristes" par Israël**

Monsieur le Président de la Confédération Guy Parmelin,  
Monsieur le Conseiller fédéral en charge du DFAE Ignazio Cassis,

Nous vous écrivons pour vous faire part de nos sérieuses préoccupations concernant, en octobre de cette année, l'ajout à sa liste de "terroristes" de six organisations de défense des droits de l'homme et de la société civile par l'État israélien dont l'une, Defence for Children International, a son secrétariat international à Genève.

Il s'agit de la dernière des désignations répétées qui ont commencé plus tôt dans l'année par le ministre israélien de la Défense Benny Gantz pour désigner comme "terroristes" les organisations palestiniennes et internationales qui œuvrent à défendre les droits des Palestiniens. Le régime israélien a pleinement adopté comme pratique et politique standards la désignation "terroriste" pour les organisations qui contestent son contrôle et exposent ses crimes au niveau local, régional et international.

Cette criminalisation du plaidoyer palestinien est inacceptable et sans fondement. Nous continuerons à œuvrer pour la justice et l'égalité du peuple palestinien et ne laisserons pas nos droits garantis à la liberté d'expression et d'association être menacés ou restreints.

Le 25 octobre 2021, des experts des Nations Unies ont condamné la désignation par Israël des organisations palestiniennes de défense des droits de l'homme comme organisations terroristes, déclarant que "l'utilisation abusive des mesures antiterroristes par le gouvernement israélien compromet la sécurité de tous". Ils ont ajouté que "les libertés d'association et d'expression doivent être pleinement respectées afin de permettre à la société civile d'accomplir son travail indispensable, et ne peuvent être compromises par l'utilisation abusive manifestement flagrante de la législation antiterroriste et sécuritaire."

En vertu de l'article 1 de la Quatrième Convention de Genève, tous les grands signataires, dont la Suisse fait partie, sont tenus de prendre des mesures pour veiller à ce que les violations de la Quatrième Convention de Genève (crimes de guerre) ne se produisent en aucune circonstance.

Nous demandons au Conseil fédéral de condamner officiellement, fermement et rapidement les actions du gouvernement israélien, d'exiger la révocation de la déclaration d'Israël et d'utiliser tous les moyens économiques et diplomatiques disponibles pour tenir Israël responsable de ces violations du droit international. La Suisse doit veiller à ce que les droits à la liberté d'expression et d'association soient respectés pour toutes et tous et que les voix du peuple palestinien et de ses partisans ne soient pas arbitrairement étouffées ou supprimées.

Au nom du Collectif Action Palestine Neuchâtel, d'autres organisations suisses et de personnes privées solidaires avec les six organisations touchées, nous vous adressons, Monsieur le Président de la Confédération, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations distinguées.

Françoise Jaquet, présidente

**Signataires :**

- Defence for Children International (DCI), Alex Kamarotos, directeur exécutif
- Collectif Urgence Palestine Vaud (CUP-VD)
- Collectif Urgence Palestine (CUP-GE)
- Urgence Palestine Nyon-La Côte (UP Nyon-La Côte)
- Association Suisse-Palestine (GSP)
- Parrainages enfants Palestine
- Pr Nago Humbert, Fondateur de Médecins du Monde, ancien consultant de l'OMS pour les Territoires Palestiniens Occupés
- Jean Ziegler, sociologue, vice-président du comité consultatif du Conseil des Droits de l'homme des Nations unies
- Erica Deuber Ziegler, historienne d'art
- Nathan et Caroline Finkelstein
- Michel Bühler, chanteur et écrivain

**Copie aux médias :**

- Le Temps
- 24 Heures
- Arcinfo
- Le Courrier
- Le Matin
- Le Nouvelliste
- Corriere del Ticino
- La Regione Ticino
- WOZ
- Bieler Tagblatt
- Berner Zeitung
- Basler Zeitung
- Tageswoche
- NZZ
- Luzerner Zeitung
- Limmattaler Zeitung